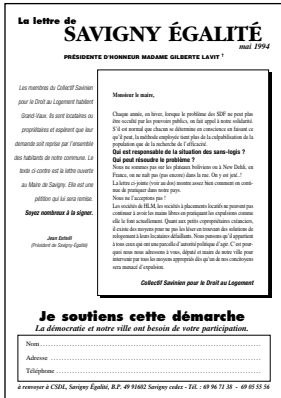


1989 - 2001

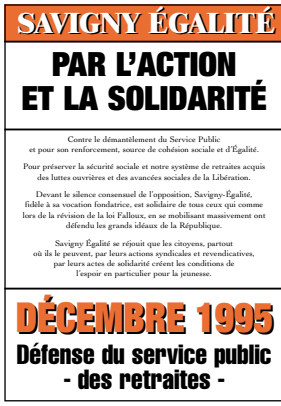
Dossiers qui ont fait l'objet d'un traitement particulier

- 1989 Halte garderie / crèche** (Pétition pour un programme pluri-annuel.)
- 1990 Cadre de vie** (Enquête, affiches, interventions pour le mur anti-bruit sur l'A6.)
- 1991 Imposition locale** (Article paru dans Le Parisien sur l'augmentation des impôts à Savigny.)
École (Affiches, articles parus dans Le Républicain et Le Parisien sur les effectifs et la carte scolaire.)
- 1992 Petits commerces** (Manifestation de soutien contre les grandes surfaces. Article paru dans Le Parisien.)
Piscine (Affiches, tracts-pétition. Articles parus dans Le Parisien et Le Républicain.)
- 1993 Transport en commun** (Affiches, tracts, articles parus dans Le Parisien et Le Républicain, interventions auprès des élus.)
- 1994 Liberté + Égalité = Laïcité** (Défense de l'école publique. Affiches, tracts.)
Contre les expulsions de locataires (Création du Comité Savinien du Droit Au Logement (CSDAL) avril 1994. Tracts, interventions auprès des élus et des sociétés d'ILM.)
- 1995 Défense du service public et des retraites** (Affiches+ tracts.)
- 1996 Pour le maintien de la ligne 385** (Affiches + pétitions)
- 1998 Pour une ZEP à Savigny avec des moyens réels** (Affiches + tracts)
- 1999 3^e campagne pour une piscine** (Affiches + pétitions)
- 2000 Défense du collège Mermoz** (Affiches, tracts, communiqué de presse)
Contre le stationnement payant (15.000 tracts)
- 2001 Pour la ligne de tramway jusqu'à Savigny** (15.000 tracts)



Le logement : un droit (1994)

La chef de file des élus socialistes demande officiellement le stationnement payant à Savigny. Savigny Égalité lève le "lièvre". La réaction à cette aberration est telle que la liste socialiste ne la reprend pas dans son programme. Mais le mal est en partie fait. Si Marsaudon était réélu il pourrait appliquer cette mesure abandonnée en 1984, il est désormais cautionné !



Service public et retraite (1995)

Si une municipalité ne doit pas intervenir dans le débat politique, elle a le devoir d'être le garant de la fidélité aux idéaux républicains et aux acquis sociaux. Devant le silence des élus de la majorité et du groupe socialiste, Savigny Égalité a exprimé ce point de vue républicain et social par affiches et tracts en décembre 1995.



Piscine (1999)

Trois campagnes de Savigny Égalité pour une piscine à Savigny : des milliers de signatures. Seule la frilosité des élus en place toutes tendances confondues explique leur entêtement à refuser une réalisation populaire et nécessaire.

SAVIGNY ÉGALITÉ
NON AU STATIONNEMENT PAYANT À SAVIGNY

En 1984 la majorité municipale de droite institua le stationnement payant. L'année suivante elle fut y renoncera.
 Le stationnement payant c'est un impôt de plus pour les saviniens, c'est un mauvais coup contre le commerce de proximité, c'est la discrimination par l'argent.
 Cela se régit et les problèmes de stationnement, ni ceux que connaît notre cité en matière de circulation.

AUJOURD'HUI C'EST LA CANDIDATE SOCIALISTE QUI LE PROPOSE...

...pour Savigny Égalité c'est non ! ...mille fois non !

Une fois de plus la pseudo-opposition, le coupé de la réalité vivante de notre ville, se joue son incompétence. Après avoir servi, par manque d'ambition pour notre ville, le maître dans une affaire de construction sans précision, elle ne sait que répondre à l'usage politique communautaire au détriment de l'habitant. Son incompétence dans tous les domaines à prouvé qu'elle est totalement inhabile et a toujours confondu.

Il faut donner congé à ce couple majorité-opposition tout et complexe qui depuis 17 ans plonge notre ville dans l'immobilisme. Rejoignez Savigny Égalité pour qu'en 2001 nous soyons enfin les maîtres de notre avenir soufflé à Savigny en développant une politique dynamique qui fonde sur les valeurs républicaines, laiques et sociales conformes à l'intérêt de tous les habitants.

SAVIGNY ÉGALITÉ
 L'ALTERNATIVE POUR NOTRE VILLE

Tous ensemble DÉFENDONS LE COLLÈGE MERMOZ

LEZEP (Zone d'Éducation Prioritaire) présente comme une grande source par certains, mais en réalité comme un piège pour les saviniens, qu'un effet de manche politique. Nous savons que si la commune ne peut pas répondre à nos besoins nous ne devons pas aller au collège, ce qui la gênera plus maintenant de préserver des conditions d'étude relativement bonnes. La démission de Mme Chavagnac nous oblige à envisager la suppression de classes, de clubs et l'implication des élèves qui actuellement sont réduits à zéro.

Ce collège déçoit l'unique école de la commune "la véritable culture d'établissement" qui est responsable de la réussite de nos élèves. Nous ne pouvons pas accepter que ce soit le seul établissement de la commune qui ne soit pas en mesure de répondre de nos besoins.

Il est évident que nous ne pouvons pas aller au collège.

SAVIGNY ÉGALITÉ
 Présidente d'honneur M^{me} Gilberte Lavit

Le tramway pour Savigny "C'est nécessaire et c'est possible!"

Le conseil municipal de Savigny (CM) a voté en faveur du tramway. C'est une décision qui va permettre à Savigny de bénéficier d'un mode de transport moderne et performant. C'est une décision qui va permettre à Savigny de bénéficier d'un mode de transport moderne et performant.

Alors que ces héros fatigués dégagent la piste !

Nous ne voulons plus du bonnet blanc de l'actuelle majorité OU du blanc bonnet de la pseudo opposition

Stationnement (2000)

La chef de file des élus socialistes demande officiellement le stationnement payant à Savigny. Savigny Égalité lève le "lièvre". La réaction à cette aberration est telle que la liste socialiste ne la reprend pas dans son programme. Mais le mal est en partie fait. Si Marsaudon était réélu il pourrait appliquer cette mesure abandonnée en 1984, il est désormais cautionné !

Collège Jean Mermoz (2000)

Des enseignants en grève à 90 % durant une semaine, des parents qui occupent 10 jours le collège Mermoz 24h /24 pour obtenir l'annulation de la réduction massive des heures enseignants/élèves. Comme à l'accoutumée le groupe socialiste ne s'est pas manifesté. Savigny Égalité a diffusé plus de 8000 tracts et a, par affiches, popularisé cette lutte qui a fini par l'emporter... provisoirement. Mermoz a conservé ses conditions d'études.

Tramway (2001)

Le PDU (Plan de Déplacement Urbain) de la région parisienne est à l'étude depuis plusieurs mois. Au conseil municipal, majorité actuelle et élus socialistes le votent à l'unanimité. Ils cachent aux saviniens qu'on peut revendiquer la ligne de tramway depuis Villejuif actuellement en projet alors que les autres communes font le "forcing" pour l'obtenir.

2001 - 2007

Interventions de Jean Estivill au conseil municipal (CM) et déclarations dans le bulletin municipal (BM)

- Le couvre feu à Grand Vaux et au Prés Saint Martin, les Rossays, Grande Rue (09/2001 - CM) page 18
- L'aménagement et la réduction du temps de travail en mairie (10/2001 - CM) page 19
- L'augmentation des congés maladies des employés communaux et l'assurance prévoyance du personnel (10/2002 - CM) page 19
- Discussion budgétaire 2002 page 20
- A propos des taxes d'habitation et du foncier bâti (03/2002 - CM) page 21
- Augmentation de l'imposition locale suite à la loi sur la construction d'HLM (03/2002 - CM) page 22
- Statut du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialistes des écoles maternelles (ATSEM) (10/2002 - CM) page 22
- Discussion budgétaire 2003 page 23
- Augmentation des loyers des professeurs des écoles (01/2003 - CM) page 24
- A propos de l'inauguration de la place des victimes du nazisme et de la déportation (05/2003 - CM) page 24
- L'Europe de Maastricht et la régionalisation : nos communes sont en danger (06/2003 - BM) page 25
- Déclaration au CM concernant la MJC et les intermittents (10/2003 - CM) page 25
- Discussion budgétaire 2004 page 25
- Et si enfin on prenait au sérieux les problèmes de sécurité des piétons, de circulation, de stationnement (01/2004 - BM) page 26
- La laïcité au cœur de la République (01/2004 - CM) page 27
- Eau : gestion déléguée à une société ou régie ! (01/2004 - CM) page 28
- Imposition locale, services publics, salaires, protection sociale, la souveraineté nationale remise en cause, c'est Bruxelles et le MEDEF qui commandent (03/2004 - CM) page 28
- Fixation des tarifs relatifs au traitement des ordures ménagères (03/2004 - CM) page 29
- Pourquoi il faut refuser la constitution européenne (10/2004 - BM) page 29
- Constitution Européenne : les saviniens ont le droit d'être informés. Savigny Égalité propose l'organisation d'un grand débat public (04/2005 - BM) page 30
- A Savigny on n'a pas le droit d'apprendre à nager (06/2005 - BM) page 30
- Le tramway pour Savigny : possible et nécessaire (11/2005 - BM) page 31

Septembre 2001

Non au "couvre feu" à Grand Vaux et aux Prés Saint-Martin, les Rossays, Grande Rue...

Suite à l'arrêté du 06 août 2001, "Couvre-feu" pris par le maire, le président de Savigny Égalité, Jean Estivill, conseiller municipal de la Gauche Républicaine, a demandé qu'un débat et un vote aient lieu au conseil municipal sur cette position.

Déclaration de Jean Estivill au Conseil municipal de septembre 2001 au nom de la Gauche Républicaine.

Pourquoi nous nous prononçons contre cet arrêté ?

Premièrement parce qu'il ne résout rien : 17 villes l'ont pris. Le résultat est connu y compris pour les villes de l'Essonne : 0 à 1 enfant reconduit chez lui. Tous les policiers le savent. Des enfants de moins de 13 ans, tout seuls, la nuit, dehors, ça n'existe pas, ou alors effectivement hélas à l'intérieur de bandes, et donc accompagnés, par des jeunes de 18 ans et votre arrêté ne les concerne pas.

On peut certes trouver exceptionnellement des enfants le soir, dehors sans adulte mais la loi heureusement prévoit déjà que la police les raccompagne à la maison, et ce d'ailleurs, quel que soit le lieu de leur domicile.

Ce type d'arrêté ne sert donc à rien : cette mesure ne protège pas l'enfant, elle ne nous préserve pas de la délinquance.

Je ne m'intéresserai pas au but que vise un tel arrêté. Je ne veux pas faire de procès d'intention. J'évoquerai ses effets. On pourrait objecter : s'il ne fait pas de bien, il ne fait pas de mal. Hélas non ! je crois qu'il est nuisible. Il s'inscrit dans un courant, une tendance née avec les arrêtés contre les S.D.F., les arrêtés anti-mendicité et qui tendent à substituer un certain pouvoir des élus locaux à celui qui devrait émaner du seul pouvoir législatif.

La République dans sa grande sagesse, a prévu effectivement que le Maire dans certaines circonstances exceptionnelles prenne des mesures exceptionnelles, ponctuelles, de courte durée. C'est très bien (il ne s'agit pas pour nous de retirer des pouvoirs au Maire, au Conseil municipal, la loi récente sur la communauté de communes s'en charge malheureusement). Mais actuellement, on assiste à un détournement de l'esprit de cette disposition, par le nombre de villes qui y ont recours, par son côté systématique. On banalise ce qui devrait être je l'ai dit, exceptionnel, on rend durable et permanent ce qui devrait être provisoire en faisant d'ailleurs de certains quartiers des bouches émissaires en les instrumentalisant pour l'occasion : j'en veux pour preuve que certains maires de l'Essonne après avoir commencé par étendre cette mesure à toute leur ville, et s'étant vus désavoués par le Préfet puis par les tribunaux, n'ont pas hésité (pour maintenir leur décision) à désigner des quartiers, après coup...

Et j'en viens et j'en terminerai là, à l'aspect discriminatoire et donc forcément mal vécu par les habitants, les familles de ces quartiers et qui sont ni plus ni moins nos concitoyens. Ils ont le droit à l'égalité devant la loi.

En quoi parce qu'ils habitent une rue plutôt qu'une autre, seraient-ils à priori jugés moins dignes, moins responsables?

Qu'il faille tenir compte d'une délinquance qui s'accroît et qui est le fait d'adolescents de plus en plus jeunes, c'est une évidence. Mais cela exige un débat de fond, un débat national et pour le moins des décisions qui doivent être prises au niveau parlementaire (Sénat et Assemblée Nationale) pas dans le cadre de la commune. Car il y a va d'une liberté fondamentale, celle d'aller et venir et d'un principe intangible : l'égalité devant la loi.

Suite à cette déclaration, le maire a mis au vote sa position sous forme d'une motion.

- Pour la motion Marsaudon : la Majorité municipale, le Front National
- Contre : la Gauche Républicaine
- Abstention : la Gauche plurielle.

Novembre 2001

L'aménagement et la réduction du temps de travail

Conformément aux dispositions du décret 20001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, il est nécessaire de fixer par voie de délibération la durée annuelle de travail des agents de la ville à 1 600 heures, correspondant à la fois à un plafond et un plancher imposé par la loi.

Déclaration de Jean Estivill au Conseil municipal du jeudi 29 novembre 2001 au nom de la Gauche Républicaine

Je redoute en l'absence de documents plus élaborés et de consultation des syndicats, un risque de remise en cause de situations existantes plus avantageuses pour les salariés voire même d'aggravation, tant il est vrai que l'annualisation liée aux 35 heures permet dans beaucoup d'entreprises des abus de toute sorte. On l'a vu récemment à Athis Mons où l'application des 1 600 heures se traduisait pour certaines catégories de personnels par un passage de 35 à 37 heures 50, s'il n'y avait eu la mobilisation de ces salariés.

Par conséquent le détail de la situation réelle des employés est nécessaire. En l'absence de garanties que cela ne se traduise pas pour certains d'entre eux par un recul de leurs acquis, je m'abstiendrai dans ce vote.

Vote sur l'aménagement du temps de travail

- Pour : la Majorité municipale, le Front National la Gauche plurielle.
- Abstention : la Gauche Républicaine

Novembre 2001

L'augmentation des congés maladies des employés communaux et l'assurance prévoyance du personnel.

Déclaration de Jean Estivill au Conseil municipal du jeudi 29 novembre 2001 au nom de la Gauche Républicaine.

Monsieur le Maire, il m'est difficile de me prononcer sur ce contrat d'assurance compte tenu des éléments présentés ici. En effet, si je constate bien que le taux de cotisation, passant de 1,60 % à 1,80% de la masse salariale va entraîner une hausse de plus 12 % de la cotisation annuelle, aucun élément ne nous est fourni sur les conséquences de l'application d'une franchise de 10 jours continus par arrêt maladie ordinaire.

Or, vu le constat présenté : sur, d'une part les congés de longue maladie de longue durée en hausse de 45 % entre 1999 et 2000, et sur, d'autre part les accidents du travail en hausse de plus de 500 % (583%) qui passent de 6 à 41. Je m'interroge sur le nombre exact de jours de maladie ordinaire qui ont peut-être une intensité à la hausse moins importante mais suivent sans aucun doute, la même trajectoire, ce qui compte tenu de l'avenant proposé va accroître encore les charges de la commune.

Ceci dit, si l'aspect financier mérite d'être relevé, il en est un autre qui à mes yeux, a bien plus d'importance et qu'il nous faut évoquer ici. Il s'agit de l'aspect humain de cette situation.

Les chiffres qui nous sont présentés sont effrayants. Une collectivité territoriale dont le personnel connaît une telle augmentation du taux d'absentéisme du fait de la maladie, doit s'interroger sur les causes réelles, profondes et soudaines de celle-ci.

Je sais que la fonction publique évolue rapidement ces dernières années et souvent au gré des expériences de "management" testées ici ou là dans des entreprises japonaises ou américaines. De grandes entreprises publiques (S.N.C.F., France Télécom, La Poste...) servent ainsi de laboratoire ("management" par le stress, réprimandes publiques, humiliation en comité restreint, "placardisation"...).

En général, elles se dotent d'indicateurs de suivi du climat social et l'un de ces indicateurs concerne justement le nombre de jours d'absences pour maladie, le nombre d'accidents de travail, le nombre de suicides; etc.

Généralement lorsque ce type d'indicateurs se met au rouge, l'équipe dirigeante commandite auprès d'un organisme extérieur un "audit" auprès du personnel, toutes catégories confondues.

Le plus souvent les résultats sont identiques. Ils font apparaître qu'un certain nombre de cadres sont allés trop loin, par excès de zèle ou inconsciemment, dans la mise en pratique de leur formation au "management moderne". Je ne sais de quoi il en retourne ici à Savigny, mais de tels chiffres méritent que nous prenions des dispositions pour d'une part connaître les raisons d'un tel accroissement des arrêts et accidents de travail, et d'autre part pour que vous, Monsieur le Maire, au vu du bilan qui vous sera fourni, preniez les mesures correctives qui s'imposent.

Novembre 2001

Vote du Budget

Déclaration de Jean Estivill au Conseil municipal du mardi 29 janvier 2002 au nom de la Gauche Républicaine

Monsieur le Maire,

Je ne voterai pas le budget.

Ce budget est une photographie de votre politique communale telle que vous en avez défini les grandes lignes, ici-même lors du dernier Conseil municipal le 29 novembre 2001.

Je vous donne acte qu'il est conforme à votre programme. Ce n'est pas celui de Savigny Egalité.

La Gauche Républicaine se prononce contre cette orientation politique communale. La pression fiscale actuelle légitimerait en effet des réalisations et des projets plus ambitieux pour répondre aux besoins de la population et à la nécessité de tourner notre ville vers l'avenir. Vous dites que vous avez dû assainir la situation trouvée par votre majorité. Mais si cela continue au train où vont les choses, Savigny finira par mourir, guérie. Car c'était en 1983, nous sommes en 2002 dans une mandature qui doit nous conduire à 2007. Il est temps de réagir. Et de ce point de vue je regrette par exemple, que vous considériez l'autofinancement comme une pa-nacée absolument nécessaire, en refusant le recours à l'emprunt dans une période pourtant favorable, afin de procéder aux investissements indispensables à la modernisation de notre ville, pour des équipements dont le financement de ce fait ne reposerait pas exclusivement sur nos concitoyens actuels mais sur tous ceux qui dans l'avenir en bénéficieraient.

Il y aurait des mesures à prendre dans le cadre, bien évidemment d'une autre politique. Des mesures qui se traduiraient par des économies. La remunicipalisation des services essentiels. Certes, seule la Gauche Républicaine l'a proposée dans son programme. Mais regardons autour de nous, dans le domaine de l'eau et de la restauration par exemple, l'idée fait son chemin. De plus en plus nombreux sont les maires à s'interroger à ce sujet :

- Recours à l'emprunt.
- Politique de régie directe pour réaliser des économies.
- Investissements dans des équipements très subventionnés.

Ce sont des pistes pour moderniser notre ville mais aussi pour dégager des ressources afin d'activer deux chantiers - lourds je vous le concède - mais pour lesquels l'effort de ces 18 dernières années n'a pas été suffisant.

- La voirie.
- L'assainissement.

En ce qui concerne la modernisation, je n'aborderai que quatre points :

- Les observateurs futurs de l'histoire locale en se penchant sur celle de Savigny, se demanderont stupéfaits, ce qui a bien pu se passer dans cette ville de près de 40 000 habitants - qui sans être riche n'est pas pauvre - pour que ses édiles toutes tendances confondues (droite et gauche plurielle) à l'exception de la Gauche Républicaine, aient eu si peur de prendre - parce que considérée par eux comme risquée - la décision de construire une piscine...
- De même seront-ils étonnés que les mêmes édiles auront laissé échapper l'opportunité dans le cadre du projet de P.D.U. (Plan de Déplacement Urbain) de la Région, de demander la liaison Villejuif- N7- future gare d'Épinay sur le barreau sud, par une ligne de tramway, passant par Savigny. Alors que le tracé définitif était en négociation (il n'est toujours pas arrêté). Je constate dans votre Déclaration programmatique du 29 novembre qu'il n'est

pas dans vos intentions de vous battre sur ce dossier (tout comme la Gauche Plurielle). La velléité des "Verts" aux cantonales d'aller dans ce sens ayant fait long feu, le temps d'un tract. Messieurs Mandon de Ris et Amard de Viry qui la demandent pour leur ville peuvent vous remercier.

- Savigny Egalité se prononce depuis plus de 12 ans pour un système de mini-bus permettant de compléter les services RATP-STIS, pour :
 - Désenclaver certains quartiers comme les Prés Saint-Martin.
 - Être mis à la portée des jeunes en particulier, qui se rendent à leurs activités sportives et culturelles.
 - Compléter les transports actuels. Les lignes qui passent par Paris, proche banlieue, soumises aux aléas du trafic hors Savigny, sont loin d'offrir un service régulier dans notre cité.
- Nous avons un projet de mise en place d'un réseau de circulation douce et sécurisée pour les piétons et les cyclistes. Lui non plus ne verra pas le jour.

Mars 2002

Les taxes d'habitation et du foncier bâti

Monsieur Estivill

Dit qu'il s'apprête à voter cette répartition et souhaite expliquer son vote.

Précise que si la taxe d'habitation est supérieure à celle sur le foncier bâti, l'intervention faite par Monsieur Maurice part en réalité d'une méconnaissance de la population savinienne.

Expose que la quasi totalité des propriétaires à Savigny occupe leur appartement ou leur pavillon.

Que sur le plateau, la plupart des pavillons ouvriers ont été restaurés et précise que ceux qui les ont restaurés ne sont souvent pas plus riches que leurs parents.

Que leurs occupants ont un titre de propriété mais que la plupart du temps les pavillons appartiennent aux banques. Qu'en effet, en ces périodes de dégraissage et de plans sociaux, les gens vivent dans la précarité.

Qu'il y a peu de sociétés à placement locatif à Savigny comme il y en avait il y a encore une vingtaine d'années par exemple rue des Rossays ou à Grand Vals.

Qu'il y a peu de propriétés avec de grands parcs à Savigny.

Que lorsque les propriétaires louent, c'est le fruit d'une épargne qui a abouti à l'achat d'un studio mis en location. Qu'accabler ces personnes là, ce n'est pas dans la tradition de la gauche républicaine et socialiste à laquelle il adhère. Qu'en aucun cas, il n'ira dans le sens de la proposition défendue par la liste de Madame Roze des Ordon, laquelle obligerait les épargnants à augmenter leurs loyers?

Que les personnes qui habitent la Cité Bellevue, les roches ou la rue des Rossays ne sont pas particulièrement aisées. Qu'en conséquence, il vote la répartition telle qu'elle est.

Mais fait savoir que la pression fiscale à Savigny n'est pas aussi légère qu'il le souhaiterait.

Mars 2002

Augmentation de l'imposition locale, suite à la loi sur la construction d'HLM.

Selon la nouvelle loi sur le logement social, Savigny doit construire 994 appartements HLM (l'équivalent de Grand Vaux). Notre ville devra payer 1 000 F par an et par appartement non réalisé, soit près de 1 million de francs de pénalité.

Déclaration de Jean Estivill au Conseil municipal de 22 mars 2002 au nom de la Gauche Républicaine.

Je voudrais tout d'abord dire quelques mots sur la loi du gouvernement Jospin. Cette loi pose mal le problème du logement. Les jeunes, en particulier, ne trouvent pas à se loger moins à cause de l'absence d'offres qu'en raison du coût excessif des loyers. C'était déjà vrai il y a plus de 20 ans et c'est l'analyse que faisait ici même la gauche alors majoritaire conduite par Raymond Brosseau.

Aujourd'hui, la question se pose dans les mêmes termes mais avec plus d'acuité. La précarité qui s'est installée

et développée ces dernières années, les salaires aléatoires du fait non seulement du chômage mais aussi de l'intérim, la multiplication des CDD, du niveau en baisse des salaires, sont des données nouvelles dont on ne peut faire l'impasse. Rappelons que 1,7 millions de personnes travaillent et pourtant leur foyer vit au-dessous du seuil de pauvreté.

Comment un salarié "moyen" peut-il supporter un loyer de 2 800 F pour un F2 à Grand Vaux ? Que lui reste-t-il pour vivre ? Et d'ailleurs, est-ce qu'on le lui attribue ? Est-il normal qu'un couple avec 4 enfants, et qui aspire légitimement à un F4 (2 enfants par chambre !) doivent déboursier 3900 F à Grand Vaux ? Est-ce cela le logement social ?

On veut étendre le parc des HLM... C'est une nécessité. Mais à condition que les habitations n'aient pas de modéré que le nom. A condition que cela obéisse à une autre logique que celle qui sous-tend cette loi et qui peut se résumer à cette formule. Vous ne voulez pas d'HLM dans votre ville ? Vous êtes une commune riche. Pas de problème, Payez ! On est loin de la mixité sociale, une telle démarche ne peut au contraire que renforcer la discrimination entre communes riches et communes pauvres et aggraver la ghettisation des cités HLM en les concentrant dans les communes les plus démunies.

Je me refuse quant à moi à accepter que nos concitoyens soient pénalisés, condamnés à payer pour cette conception non sociale mais bel et bien ultra libérale.

Je ne voterai pas l'augmentation de l'imposition inhérente à cette mesure.

J'ai voté la répartition des taxes en soulignant le poids excessif de la fiscalité. Celle-ci atteint un seuil qui ne peut plus être dépassé. Les orientations programmatiques contre lesquelles je me suis prononcé lors du vote du budget ne justifient pas la pression fiscale actuelle, a fortiori son augmentation.

Octobre 2002

Statut du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (règlement intérieur des ATSEM)

Déclaration de Jean Estivill au Conseil municipal du jeudi 10 octobre 2002 au nom de la Gauche Républicaine.

Il nous est demandé de nous prononcer sur un texte qui règle les conditions de travail de salariés de la commune, les ATSEM. Nous avons déjà eu à voter le 23 novembre dernier, une mesure qui elle aussi, concernait les employés municipaux. Il s'agissait de l'application des 1600 heures annuelles (loi Aubry).

J'avais exprimé à ce moment là mes craintes que cela se traduise par une aggravation de leurs conditions de travail et j'avais refusé de la voter (malgré la démonstration de mon collègue du Parti Socialiste J. Maurice, qui par la vertu d'une simple division : 1600 heures faisant 35 heures par semaine, s'étonnait qu'on puisse en quelque sorte y voir un problème...).

Pourtant il y en avait bien un, puisque cette loi Aubry des 35 heures marquait un recul par rapport aux acquis consentis au personnel par la municipalité il y a plus de 20 ans. Et c'est fort justement que cette délibération n'a pas été retenue (car jugée non valable par les pouvoirs publics).

J'avais demandé à l'époque quelle était la position des syndicats. Nous aurions été bien inspirés de les consulter. Cela aurait évité le faux pas qui a permis à l'un d'entre eux d'écrire très pertinemment "les 35 heures : A Savigny, le plancher (1600 h) s'écroule !".

Il est donc de bonne politique de consulter les syndicats. Au delà de la défense naturelle des salariés, ils sont par leur histoire, leur représentativité, leur connaissance du droit du travail, porteurs d'une longue expérience qui permet un éclairage précieux dans ce type de dossier. Ils sont un élément indispensable de notre démocratie, même si bien entendu, in fine, il appartient aux élus de trancher.

Concernant les ATSEM, la commission paritaire a voté. C'est bien. Mais quel a été le point de vue syndical. Il nous a manqué pour les 35 heures, il nous le faudrait pour le "règlement intérieur" des ATSEM, faute de quoi on se prononcerait sans une approche complète de la question. Devant le risque éventuel d'une détérioration de leurs conditions de travail, j'aurai dans ce cas la prudence de m'abstenir.

Mai 2003

Budget : Savigny Égalité refuse l'orientation politique municipale

Monsieur Estivill

Souhaite expliquer son refus de voter le budget primitif de fonctionnement et d'investissement. Rappelle qu'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur le recours excessif à l'autofinancement et dit qu'il y en a encore un exemple cette année (10,2 % du fonctionnement), précisant que cela constitue autant de services en moins rendus à la population. Remarque, en revanche, un accroissement des dépenses de fonctionnement de 2,1 %, alors que l'investissement n'a augmenté que de 0,99 %.

Dit que le faible recours à l'emprunt, dans une période pourtant favorable, prend tout son sens négatif, la municipalité ne procédant pas à la modernisation de la Ville.

Regrette que la majorité et la gauche plurielle se refusent toujours à la construction d'une piscine, précisant que la gauche plurielle avait qualifié ce projet de démagogique compte tenu de son coût de fonctionnement, autrement dit, d'une hausse des impôts prévisible. Indique que cet argument ne tient pas avec une autre logique budgétaire et donc politique.

Dit que, du fait de cette orientation, les dépenses de fonctionnement augmentent plus que celles d'investissement, sans que les prestations dues aux saviniens ne suivent. Que, pour reprendre les propos de Monsieur le Maire, l'investissement est en attente.

Souligne que l'on peut considérer comme dérisoire de ne consacrer que 2,2 %, soit 190 000 euros, aux nouveaux équipements et que cela n'est pas pour autant que l'effort se porte sur la voirie ou la réfection du réseau des eaux pluviales. Que cela ne l'étonne pas dans la mesure où près de 40 % du budget est consacré au remboursement de la dette en capital.

Relève que Monsieur le Maire, "homme de droite conséquent", ne va pas "remunicipaliser" la restauration, cela n'entrant pas dans sa philosophie, ni, au demeurant dans celle de la gauche plurielle qui, lors de la campagne municipale, ne l'a pas soutenu sur ce point.

Précise qu'une telle "remunicipalisation" se fait pourtant dans certaines communes proches et que cela dégage des ressources appréciables.

Rappelle que Monsieur le Maire a présenté le budget soumis au vote comme celui d'une politique prudente, mais affirme que c'est, au contraire l'expression d'une démarche frileuse et lourde de conséquences pour l'avenir.

Dit qu'il existe, en effet, des modernisations qui ne coûteraient rien à la Ville et dont elle se prive. Que l'attitude vis à vis du tramway régional en est un bon exemple dans la mesure où l'on assiste à un affrontement entre la droite et les socialistes dans diverses publications dans la presse.

S'indigne du fait que les élus socialistes saviniens veulent un tramway pour la Ville de Juvisy.

Les remercie pour les juvisiens, précisant que les saviniens apprécieront. Dit que l'on va donc creuser un tunnel pour relier la gare de Juvisy, ce qui est extrêmement coûteux.

Souligne que, depuis deux ans et demi, "Savigny Égalité" a démontré l'utilité d'un tramway pour la Ville de Savigny, le tracé "Villejuif, Nationale 7, Boulevard Aristide Briand, future gare d'Épinay-sur-Orge" permettant aux saviniens d'avoir une desserte supplémentaire sur Evry et Massy, ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de trajet sur Paris. Que cela apporterait une régulation de la circulation sur le Boulevard Aristide Briand, où le trafic devient insupportable et qu'au-delà, cela permettrait la mise en place un véritable plan de circulation, élaboré à partir de cette nouvelle infrastructure.

Regrette que la majorité et la gauche plurielle aient, ensemble, approuvé le PDU, sans même évoquer cette éventualité. Rappelle que, depuis 1989, la Gauche Républicaine demande la création d'un réseau de minibus, nécessaire pour désenclaver les Prés-Saint-martin et rattacher le Plateau, territoire de la région Nord-Essonne le plus mal pourvu en transports en commun.

Conclut que les impôts ne sont pas plus lourds que dans les villes voisines, mais qu'il faudrait qu'ils se traduisent par des services en conséquence.

Janvier 2003

Logements des professeurs des écoles

Monsieur Estivill

Dit qu'il est contre le principe et les modalités d'augmentation du loyer des logements attribués par la Ville aux professeurs des écoles.

Concède que le changement de statut des instituteurs s'est traduit par une augmentation de salaire, mais souligne que l'âge de la retraite est passé de 55 à 60 ans et qu'il est plus difficile d'enseigner aujourd'hui qu'autrefois. Se demande au nom de quelle équité peut-on augmenter le loyer des professeurs des écoles, établissant une comparaison avec l'occupation de logements HLM par des "bourgeois et autres bobos". Trouve que l'on est très sévère avec "ceux qui apprennent à lire et à écrire aux enfants et leur transmettent les valeurs républicaines et beaucoup moins avec ceux dont les seules valeurs sont celles cotées en bourse et dont les fortunes colossales n'empêchent personne de dormir".

Reconnait que les professeurs des écoles bénéficient à Savigny d'un loyer modéré, mais souligne qu'au lieu que cela soit un honneur pour la Ville, cela représente une injustice qu'il faut réparer.

Souligne l'importance de l'augmentation de 62 % du tarif des loyers des logements attribués aux professeurs des écoles et demande à ce que cette mesure, si elle est prise, soit au moins étalée dans le temps.

Mai 2003

Inauguration de la place des victimes du nazisme et de la déportation

Monsieur Estivill

Se réjouit du fait que l'on parle beaucoup, actuellement, du devoir de mémoire dans la mesure où il ne s'agit nullement d'une posture à la mode, mais véritablement d'une ardente obligation.

Souligne les efforts réalisés dans ce sens par la Commune de Savigny sur Orge. Expose qu'en effet, chaque année depuis dix ans, la municipalité, les professeurs d'histoire et les associations d'anciens combattants organisent un voyage pour les collégiens saviniens sur les lieux de sacrifice, de souffrance et d'héroïsme qui ont marqué les deux conflits mondiaux. Rappelle que 1 500 collégiens saviniens peuvent affirmer qu'ils ont été acteurs de cette élaboration vivante du devoir de mémoire à Verdun, à Notre Dame de Lorette, sur les champs de batailles des Vosges, au Vieil Armand, au Colet du Linge, sur ceux de la Somme, à Arras, sur les plages du débarquement, au Mémorial de Caen, sur la ligne Maginot, au Vercors à Tulle, à Oradour-sur-Glane, au camp de concentration et d'extermination du Struthof.

Affirme qu'il sait, pour en côtoyer bon nombre de près, que cette expérience les marque et dit qu'il a cité les deux derniers lieux car ils symbolisent au plus haut point le martyre des victimes de la barbarie nazie dans notre pays. Affirme que la municipalité a apporté une nouvelle pierre à ce devoir en donnant à la principale place de la Commune, placée devant l'Hôtel de Ville, le nom de "Place des victimes du nazisme et de la déportation".

Tient à remercier, en tant que fils de déporté, Président d'une association d'anciens combattants, élus et citoyens, ceux qui ont pris cette initiative, ainsi que tous ceux qui s'y sont associés.

Dit que nous sommes en République, "le entre est encore fécond" et insiste sur le fait que le devoir de mémoire est aussi un devoir de vigilance. Souligne que les cérémonies de la journée de la déportation du 27 avril dernier, choisie pour l'inauguration du nom de la Place, ont été marquées par l'absence des élus de la gauche plurielle.

Estime que Monsieur Leost, en tant que Président du groupe de la gauche plurielle, devrait donner une explication à cette absence à l'ensemble des concitoyens.

Juin 2003

L'Europe de Maastricht et la régionalisation : nos communes sont en danger !

L'Europe de Maastricht au service de la mondialisation est à l'œuvre. La pioche des démolisseurs, obligés du ME-DEF qui rêve de «tiers-mondiser» la France (chantage à la délocalisation) s'attaque aux services publics, au système de retraite, à l'enseignement public, à la protection sociale (hôpitaux, sécurité sociale...). Pour arracher tous nos grands acquis sociaux, il leur faut maintenant briser ce qui est leur cadre et leur garantie : l'unité nationale. La loi ne sera plus la même pour tous. Leur arme : la régionalisation. Les collectivités territoriales pourront déroger aux lois et décrets de la République. C'est la fin de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Déjà la loi sur la communauté de communes et d'agglomérations votée sous Jospin faisait partie de ce processus destiné à casser ce socle de notre démocratie républicaine que sont nos 36.000 communes en substituant des regroupements forcés à la libre coopération entre les communes dans le cadre de syndicats intercommunaux. (voir l'augmentation d'impôt subie par les habitants de Paray due au déficit de la communauté «les portes de l'Essonne» et l'impuissance de leurs élus dans ce système).

Octobre 2003

Déclaration au Conseil Municipal du 13 octobre 2003 concernant la M.J.C. et les intermittents.

Je ne voterai pas la subvention supplémentaire pour la MJC, par principe, parce qu'en mettant à la porte du jour au lendemain une association (Le Quartet Buccal) qu'elle hébergeait depuis 10 ans au seul motif que cette dernière a exposé, lors d'une manifestation communale festive, le sort réservé aux intermittents du spectacle, la M.J.C. a payé son fonctionnement au prix de son indépendance.

Les intermittents sont au nombre de 100.000. Ils sont au cœur de la création et de la production culturelle. Ils vivent dans leur très grande majorité du fait de leur statut, dans une situation précaire qu'aggravent les exigences, une fois de plus, du MEDEF.

Certes, la fête des associations est une manifestation apolitique, mais elle n'est pas pour autant une récréation de patronage. Les français sont des citoyens responsables qui peuvent quand on s'adresse à eux, faire la part des choses. L'expression de l'information donnée par cette association est dans notre tradition républicaine.

Il y a deux ans, vous rappeliez en Conseil Municipal, que la commune subventionnait pratiquement totalement la M.J.C. mais que vous étiez jaloux de son indépendance. Vous vous êtes départi de cette position en demandant à la M.J.C. de donner congé à cette association sous peine de lui retirer son financement. Quant au Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture, il a donné la forte impression d'être aux ordres : ce n'est bon ni pour les jeunes, ni pour la culture. Sa décision est en tout cas contraire à la tradition des M.J.C. et à ce qu'on attendait d'elles à leur création.

Pour la subvention : La Majorité Municipale, le M.N.R.(Megret), la Gauche Plurielle.

Contre la subvention : La Gauche Républicaine

Janvier 2004

BUDGET 2004

Les orientations programmatiques de la majorité actuelle, pour Savigny Égalité, c'est non !

Intervention de Jean Estivill au nom de la Gauche Républicaine au conseil municipal du 27 janvier 2004. (extraits)

Monsieur le Maire,

L'année dernière vous nous disiez que l'investissement était en attente. Il n'augmentait en effet que de 2%. Aujourd'hui vous nous affirmez qu'il est considérable, résultat des subventions obtenues pour les réalisations qui

vont débiter cette année. On doit donc apprécier votre budget à l'aune de votre mandature de 6 ans et se poser la question : ces équipements - nécessaires, souhaités et votés par la Gauche Républicaine - sont-ils suffisants pour ne pas laisser Savigny sur le bord du chemin de la modernisation ? Je réponds non !

Sans doute êtes-vous conforté par la position de la Gauche Plurielle qui vous donne raison lorsque vous refusez notre demande de construire une piscine et qui écrit que c'est démagogique. De même que la perspective de faire passer le tramway entièrement financé par la Région à Savigny, vous laissez indifférent tout comme les élus socialistes qui le réclament pour Juvisy. Pourtant notre dossier serait autrement plus solide que celui de Viry ou de Juvisy (l'itinéraire avancé est une absurdité). A Athis Mons, un comité vient de se constituer pour demander qu'il soit "dérouté" vers le centre ville...

En restant en dehors de ce projet, on insulte l'avenir. Mais après tout, peut-être qu'avec la Gauche Plurielle vous confondez -pour reprendre une comparaison connue - «le bonheur avec l'immobilisme».

Je n'ai pas entendu dans vos orientations pour 2004 quoi que ce soit concernant un plan de circulation. Ce dernier est de plus en plus nécessaire, tant au point de vue de la sécurité des piétons, que du stationnement. J'avais cru comprendre que vous alliez en lancer l'étude. Qu'en est-il ?

Un point concernant la culture. Le cinéma Excelsior serait en vente. Lors du dernier Conseil Municipal, on a examiné cette éventualité.

Ne laissez pas passer cette opportunité de faire retourner les saviniens vers les salles obscures. Car si le cinéma se porte mal à Savigny, ce n'est pas le 7e art qui est en cause.

Bien entendu il ne faut pas se contenter d'association de soutien sans lendemain, ou de subventions versées à fonds perdus (150 000 Francs par an !...).

Partout où une volonté forte s'est manifestée d'initiative privée soutenue par la municipalité ou directement municipale, la population a montré son attachement à cet art populaire. Il y aurait un beau chantier pour qui aurait un peu d'ambition culturelle pour notre ville.

Janvier 2004

Et si enfin à Savigny, on prenait au sérieux les problèmes de sécurité des piétons, de circulation, de stationnement...

Savigny a 110 kilomètres de rue. C'est certes beaucoup, mais cela devrait inciter la municipalité à faire un effort particulier pour la voirie. La Gauche Républicaine n'a jamais voté son budget, bien insuffisant, pour permettre sa modernisation et procéder à la réfection des trottoirs dont certains sont devenus virtuels, en tout cas impraticables pour les poussettes et dangereux pour les personnes âgées.

Le stationnement est devenu une source de tracas permanent. Une des réponses des socialistes lors de l'enquête du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) : le stationnement payant qui taxe les saviniens et menace le petit commerce est une aberration qui ne sera — espérons-le — jamais retenue.

La solution passe par la demande que Savigny Égalité a maintes fois formulée, d'un plan de circulation. Sa conception et sa mise en œuvre sont sans doute délicates mais c'est la seule voie que le courage et le bon sens commandent.

L'actuelle majorité, ni les socialistes n'ont voulu se battre pour le tramway financé par la Région qui aurait pu relier Villejuif à la future gare d'Épinay sur l'axe Évry / Massy / Paris en empruntant le Boulevard Aristide Briand.

Serions-nous donc condamnés à Savigny à l'immobilisme ?

Savigny Égalité se prononce depuis toujours pour un système de minibus, permettant de compléter les services RATP-STIS pour :

- Désenclaver certains quartiers comme les Prés Saint Martin
- Être mis à la portée des jeunes en particulier qui se rendent à leurs activités sportives et culturelles

De même, n'est-il pas temps d'envisager comme le propose le programme de Savigny Égalité, la mise en place d'un réseau de circulation douce et sécurisé pour les piétons et les cyclistes.

(Janvier 2004)

La laïcité au cœur de de la République

Circulaire de Jules Ferry du 17 novembre 1883 aux instituteurs (extrait).

«Le législateur a eu pour premier objet de séparer l'école de l'église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines longtemps confondus, celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous».

Déclaration de Jean Estivill au nom de la Gauche Républicaine

au conseil municipal du 27 janvier 2004 à propos des subventions et de la laïcité.

L'école du Sacré Cœur reçoit depuis de nombreuses années une subvention communale. En 2002, elle se montait pour 53 enfants à 11 430 Euros (74 975 Francs). Aujourd'hui conformément à la loi, nous devons lui accorder une subvention nouvelle qui se traduit par une charge pour la commune de 392 Euros (2 570 Francs) par enfant savinien scolarisé dans cette institution confessionnelle qui est déjà largement financée par nos impôts puisqu'elle est sous contrat avec l'Etat.

Pour justifier une telle dépense :

- On nous dira : ces élèves sont ceux qui ont échoué à l'Ecole Publique.
- On nous dira : « c'est le prix à payer pour la liberté ».

Nous avons déjà entendu ces arguments.

En ce qui concerne le premier, nous connaissons suffisamment bien nos écoles saviniennes pour ne pas nous risquer à dire que l'école confessionnelle du Sacré Cœur, c'est l'école de la réussite, et nos écoles primaires laïques et publiques celles de l'échec.

Ce n'est certainement pas non plus le prix à payer pour la liberté mais bel et bien celui pour renforcer la particularisme : conception navrante de l'organisation sociale dans un contexte qui ne peut laisser indifférent un républicain. Nos sociétés sont menacées par le communautarisme. Tout y concourt. Au plan international, aussi bien le christianisme sectaire d'un Bush que le fondamentalisme islamique.

A deux pas de chez nous, l'exemple effrayant de la Yougoslavie martyrisée devrait pourtant nous inspirer. Il est vrai que le modèle républicain laïque de la France est destiné à nous préserver de ce fléau communautariste. Encore faudrait-il ne pas brouiller le concept de laïcité. Nous n'en prenons pas le chemin.

Il a fallu des décennies dans certaines régions pour faire admettre que le crucifix n'avait pas sa place dans une salle de classe de l'école publique. Maintenant, après que le ministre de l'éducation nationale Lionel Jospin s'est défaussé sur le Conseil d'Etat en particulier avec l'article 10 de sa loi de 1989, certains nous expliquent que le voile doit avoir droit de cité à l'école publique, au nom de la tolérance, de la liberté individuelle, de la laïcité. Belle imposture et quelle dérive !

Non, ce n'est pas la laïcité. Donner des droits à des communautés particulières, c'est dessaisir les individus de ces communautés de leur droit de disposer d'eux-mêmes. En droit, faut-il le rappeler, il n'existe pas de droit à la différence : L'égalité est la règle. Mais qu'en sera-t-il demain ?

Avec la régionalisation-décentralisation, avec un financement éclaté de l'école, les forces partisanes, religieuses ou idéologiques, les féodalités locales ne manqueront pas d'accroître les difficultés à maintenir ce garant de l'égalité, de l'émancipation et de l'intégration qu'est la laïcité.

D'ailleurs, l'Union Européenne qui exige la régionalisation, l'Europe de Maastricht n'accepte pas notre modèle républicain. La position de la Pologne à l'occasion de l'élaboration de la constitution européenne est bien éclairante à cet égard.

Être conséquent dans le domaine de l'école, c'est reconnaître que lorsque les fonds publics ne vont pas exclusivement à l'école publique, on ouvre la voie à toutes sortes de manœuvres pour disloquer ce socle fondamental de la République qu'est la laïcité.

Vous comprendrez qu'aujourd'hui je regrette qu'au plan communal, on participe au renforcement de ce processus.

Mars 2004

Eau : Gestion déléguée ou régie

Le contrat de concession de gestion du service public établi en janvier 1985 arrive à échéance. Le Maire a demandé au Conseil Municipal de renouveler la procédure de délégation.

Déclaration de Jean Estivill au nom de La Gauche Républicaine au Conseil Municipal du 30 mars 2004 : «Les dernières enquêtes de la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes portant sur l'année 1999 établissent que les prix en gestion déléguée sont toujours supérieurs de 14% à ceux pratiqués en régie. La délégation, c'est une eau plus chère, c'est aussi une maîtrise moindre par les élus qui sont pieds et poings liés pendant 20 ans par un contrat avec une société en position de monopole.

Je ne m'étendrai pas sur les effets d'un tel monopole, ni sur la logique qui sous-tend l'activité de ce type de société. Retenons le peu de cas qu'elles font parfois de leur obligation d'entretien qui se heurte à leur souci de rentabilité à court terme. Il s'agit pour elles de dégager des bénéfices immédiats sans se soucier de l'avenir et de la pérennité des installations. A terme c'est inévitablement la commune qui en supporte les conséquences. De telles considérations participent-elles d'une idéologie ? Peut-être ! mais comme celles qui président au choix de la délégation a priori. C'est le cas aujourd'hui en n'envisageant à aucun moment de manière sérieuse et constructive, la régie directe.

La Municipalité que vous présidez a eu 20 ans pour se donner les moyens de la gestion directe. A défaut elle aurait pu au moins procéder à une analyse qui nous permettrait de faire un véritable choix. La gestion directe à Savigny qui rendrait le service de l'eau moins onéreux et mieux maîtrisé par les élus donc par la population, n'ayant pas fait l'objet de cette enquête de faisabilité, je ne donnerai pas ma voix pour le livrer pendant 20 ans à des intérêts privés qui sont rarement les mêmes que ceux de la collectivité».

Approbation du principe de la délégation du service public d'eau potable :

Pour la délégation : La Majorité Municipale, le M.N.R.(Megret), la Gauche Plurielle.

Contre la délégation : La Gauche Républicaine

Avril 2004

Imposition locale, services publics, salaires, protection sociale... La souveraineté nationale remise en cause... C'est Bruxelles et le MEDEF qui commandent !

Toute augmentation des impôts et du prix des services rendus aux familles qu'on voudrait faire passer pour modérée, parce que n'excédant pas l'inflation, devient dans le contexte économique et social actuel un facteur d'appauvrissement inacceptable.

A Savigny, cette année, les taux ne varient pas, mais quand les saviniens recevront leur feuille d'imposition, ils constateront que leurs impôts ont bel et bien augmenté. Et cela ira en s'aggravant car c'est dans la logique de l'Union Européenne et de la décentralisation.

Les collectivités locales comme l'Etat subissent les critères de Maastricht. Elles sont soumises aux exigences budgétaires de Bruxelles. Pour financer les transferts de compétences, on aura de plus en plus recours aux impôts locaux. Au principe républicain qui veut que chacun contribue en fonction de ses moyens, on substitue la taxation uniforme sans prise en compte des ressources des ménages.

A cela s'ajoute la politique salariale développée depuis plusieurs années. L'exemple des fonctionnaires est éclatant. Ces derniers ne sont pas une identité abstraite : instituteurs, infirmiers, agents de police, employés de collectivité... leurs salaires sont modestes, guère plus élevés que le SMIC : ils n'ont progressé cette année que de 0,5%. Depuis janvier 2000, ils ont connu une perte de pouvoir d'achat de 6% (dans le secteur privé la situation est pire).

La Gauche Républicaine ne peut cautionner une telle politique décidée à Bruxelles et imposée par le MEDEF, qui se traduit aussi par la destruction de nos services publics, de notre système de retraites, de santé, de sécurité sociale et — effet de la décentralisation — par l'augmentation de l'imposition et du prix des services municipaux.

Mai 2004

Fixation des tarifs relatifs au traitement des ordures ménagères pour l'année 2004**Séance du conseil municipal du 27 mai 2004**

La ville de Savigny sur Orge a transféré sa compétence en matière de traitement des ordures ménagères au syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des ordures ménagères (SIREDOM) dont le territoire d'intervention s'étend sur 112 communes. Le Maire expose que le SIREDOM a par une délibération de ce comité syndical en date du 15 janvier 2004, approuvé les tarifs pour l'année 2004.

Extraits des délibérations du conseil municipal

Jean Estivill se félicite de la précocité avec laquelle le tri sélectif a été installé dans la ville et ajoute que la formule du SIREDOM, qui n'a rien à voir avec l'intercommunalité forcée des communautés de communes et d'agglomérations lui convient tout à fait.

Affirme qu'il faut tout de même être vigilant ainsi que la municipalité a pu le constater avec la SEMARDEL. Il fait d'ailleurs observer que certains chiffres sont bien supérieurs à l'augmentation de 1% mentionnée par le rapporteur M. Mérigot, mais marque une hausse allant de 6% à 9%. Dit que son impression est que, comme les «Shaddock», plus on trie, plus on paie. Souligne que l'augmentation dans certains secteurs est réellement importante et souhaite avoir une explication qui déterminera son vote.

Vote sur les tarifs

Pour : La Majorité Municipale, le M.N.R.(Megret), la Gauche Plurielle.

Contre : La Gauche Républicaine

Novembre 2004

Le 27 novembre, Savigny Égalité organisait un débat public avec Marc Dolez, Député et premier secrétaire de la fédération du Nord du P.S. sur le thème :

Pourquoi il faut refuser la Constitution Européenne.

Nous l'avons déjà écrit, l'Europe telle qu'elle se construit commande la destruction de la République une et indivisible et la remise en cause par la régionalisation de l'Égalité des citoyens. Les services publics doivent disparaître remplacés par des «services d'intérêt économique général» soumis aux règles de la concurrence. La politique économique et budgétaire des états doit être placée sous tutelle de la commission européenne.

Il s'agit de faire disparaître les législations nationales. C'est la fin de la souveraineté nationale instituée par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen sur laquelle se sont fondées nos constitutions à partir de 1791. Article après article on découvre dans cette constitution que tout ce qui a été édifié par la République ou acquis par les luttes progressistes et sociales doit être balayé : protection sociale, code du travail, égalité homme-femme, droit à l'éducation, liberté de réunion et d'association, laïcité,...

Le regroupement forcé des communes, la décentralisation sous couvert de modernisation, le transfert de "imposition aux collectivités locales, rompant avec la progressivité de l'impôt, tout cela s'inscrit dans une logique globale imposée par Bruxelles. Une telle perspective de changement de société mérite que les citoyens en débattent. Encore faudrait-il qu'ils soient informés. C'est là le rôle des partis, mais le font-ils ?

Il existe pourtant des hommes de conviction et de dossier.

Marc Dolez est de ceux-là, qui déclarait le 3 octobre à Douai : «Pour nous, puisque nous sommes socialistes et européens, nous refusons un texte qui tourne le dos aux valeurs qui sont les nôtres, à l'idéal que nous portons. Nous refusons un texte qui consacre le libéralisme, qui consacre la dictature du marché et la domination du capital...».